

WattElse?

Électricité

Lumières

Syndicat

Énergie



Mars 2025 Numéro #12

ON
vous
tient
au
courant



Budget 2025
Enjeux et perspectives

 **territoire
d'énergie**
PUY-DE-DÔME



Chères collègues, chers collègues,

L'année 2025 marque une étape importante pour notre syndicat, avec l'aboutissement de plusieurs projets initiés depuis le début du mandat. Parmi eux, le réseau de chaleur de La Tour d'Auvergne, qui constitue les premiers travaux de la Régie Chaleur, devrait démarrer cet été.

Dans cette édition, vous découvrirez également un dossier spécial consacré au budget. Il dresse le bilan de l'année exceptionnelle qu'a été 2024 et présente les perspectives pour la fin du mandat.

L'année sera aussi marquée par des évolutions majeures, notamment la présidence de TE63 à TEARA, ainsi que l'arrivée d'un ingénieur chargé de piloter le service énergie renouvelable.

Je vous souhaite à toutes et tous une année pleine de succès et de nouveaux défis.
Travaillons ensemble pour le syndicat de demain.

Sébastien GOUTTEBEL
Président de TE63

Comité Syndicaux

Événements



Réunion des présidents TEARA

Le 7 février dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir la réunion des présidents de TEARA à Saint-Nectaire. TEARA regroupe les syndicats d'énergie de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Sa mission : défendre les intérêts des collectivités en faisant remonter les problématiques locales aux niveaux régional et national. TEARA offre également un espace d'échanges pour ses membres, qui partagent leurs expériences et mettent en œuvre des actions concertées à l'échelle locale.

Chaque année, l'association procède à l'élection de son président, chargé de représenter TEARA lors des divers événements et sollicitations auprès des organismes régionaux et nationaux.
Cette année, c'est au tour de notre président, Sébastien GOUTTEBEL d'être président de TEARA.



Journée Chaleur Renouvelable

Le 23 janvier dernier, nous avons participé à la Journée Chaleur Renouvelable, organisée par AURA-EE, en tant que partenaire.
Cette deuxième édition de cet événement régional annuel avait pour objectif d'illustrer concrètement l'efficacité des solutions de chaud et de froid renouvelables, qu'elles soient destinées aux bâtiments neufs ou à rénover.
Au programme : des ateliers, des sessions plénières et des visites de sites.



Comité Syndical du 25 janvier 2025

Lors du premier comité syndical de l'année, plusieurs sujets importants ont été abordés, notamment en matière de ressources humaines. Parmi les points discutés figuraient la régularisation de certains postes ainsi que la création d'un poste d'ingénieur pour diriger le service des énergies renouvelables. Ce comité a également été marqué par le débat d'orientation budgétaire et la présentation du Règlement Budgétaire et Financier (RBF), en lien avec la transition au cadre de gestion M57.

Un autre sujet majeur concernait le renouvellement de la convention de mandat avec SEMELEC. Cette dernière a été scindée en trois conventions distinctes : une convention de mandat, une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et une convention de mise à disposition de personnels et de moyens.

Sur des aspects plus techniques, le comité syndical a validé la nouvelle convention d'animation avec l'Aduhme pour le CCR, approuvé le plan de financement du réseau de chaleur de La Tour-d'Auvergne et fixé le tarif de distribution de chaleur associé.

Comité Syndical du 15 mars 2025

Après quelques discussions sur les ressources humaines, notamment pour des créations de postes, ce comité syndical a été largement consacré aux questions budgétaires. Le Compte Administratif, le compte de gestion et le budget primitif ont occupé une part importante des échanges.

La séance s'est ensuite poursuivie avec le sujet des énergies renouvelables, incluant la validation de la grille tarifaire et du plan de financement du réseau de chaleur de Saint-Saturnin, ainsi que l'approbation du transfert de compétence "Réseau de Chaleur" de la commune de Murol. L'assemblée a également autorisé la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'ADEME, permettant le financement d'un poste existant dédié au photovoltaïque.

Enfin, plusieurs délibérations ont porté sur la signature d'avenants aux conventions : projet Inspire avec le SMTC ou PCRS avec le CRAIG, ainsi qu'un avenant au contrat de concession avec ENEDIS.

Une modification de l'appel à cotisation concernant les illuminations festives a également été adoptée, afin d'ajuster les coûts en fonction des départs ou arrivées de collectivités.

Retrouvez tous les actes administratifs sur notre site internet : www.te63-sieg.fr

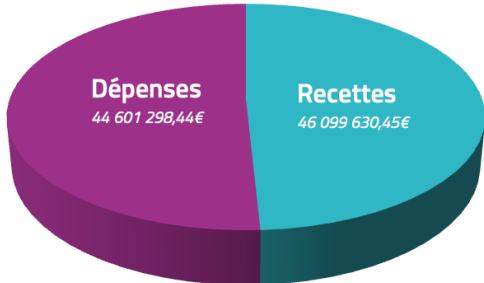
FinancesduSyndicat

Pour la première fois, nous consacrons un dossier spécial au budget afin de vous donner une vision claire et transparente de la gestion financière du syndicat. Cette démarche s'inscrit dans notre volonté de partager avec vous les choix budgétaires qui orientent nos actions et décisions récentes.

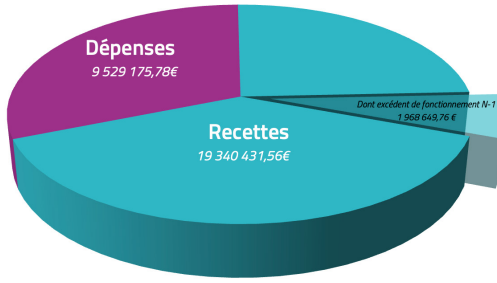
BILAN DE L'ANNÉE 2024

GLOBAL

INVESTISSEMENT



FONCTIONNEMENT



RÉSULTAT DE CLÔTURE

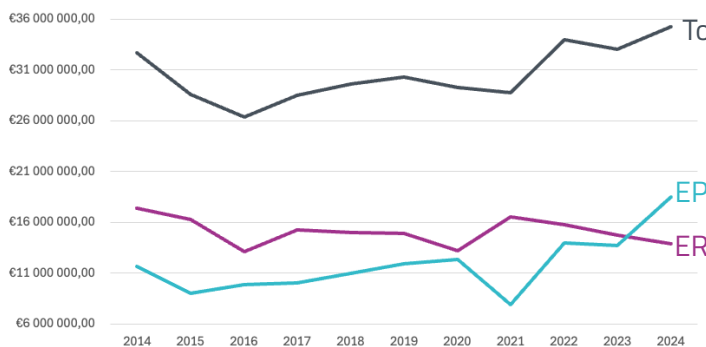
731 824,21€
(déficit)

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

11 779 905,54€

Dégagée sur la section de fonctionnement

CONSTATS



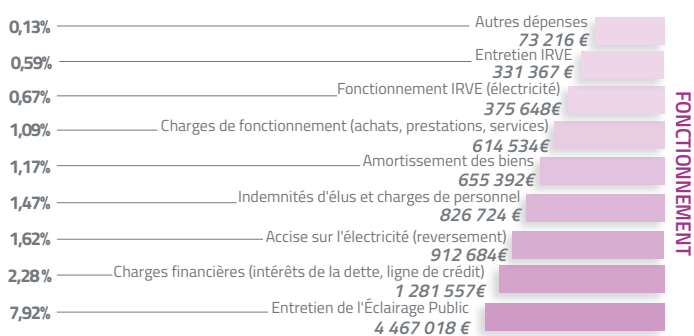
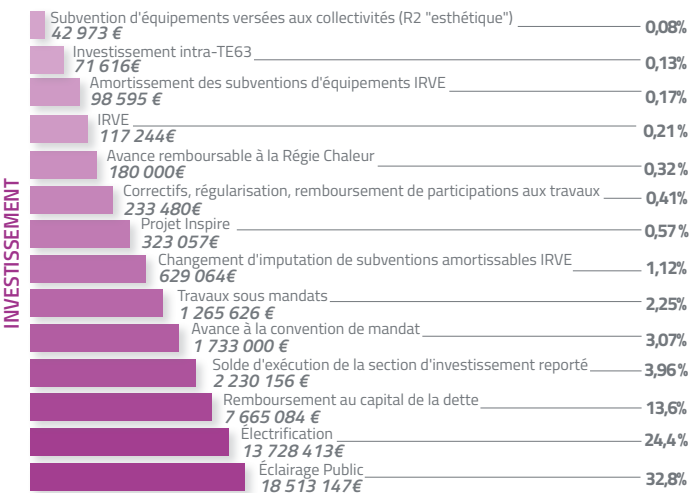
En 2024, les investissements en travaux ont atteint un **niveau record**, avec un total de **35 M€**, contre 28 à 30 M€ les années précédentes.

L'Éclairage Public a notamment enregistré un **montant inédit de 18,5 M€ de travaux** sur l'année (4,5 M€ de plus que 2023).

En résumé, **le syndicat n'a jamais autant investi pour les collectivités.**

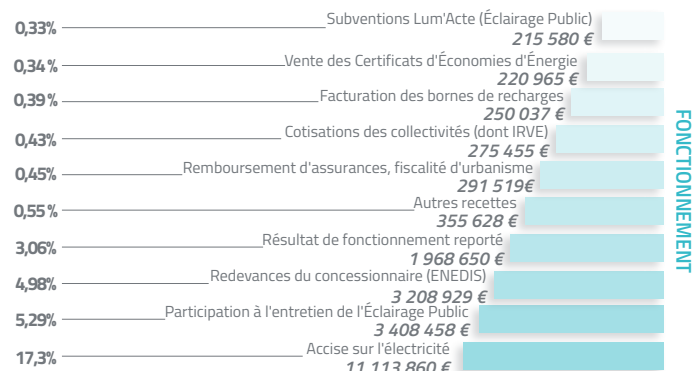
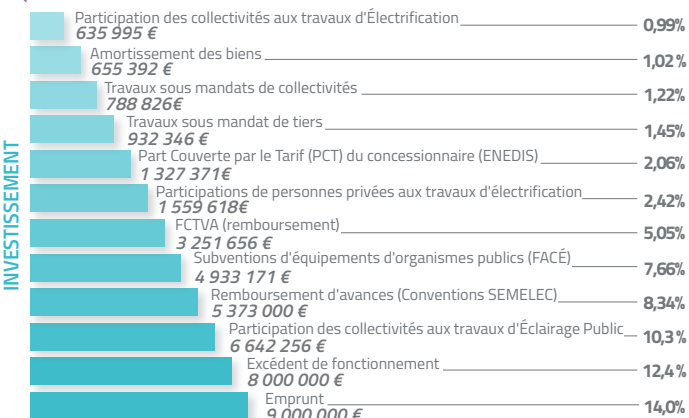
OÙ VA L'ARGENT ?

LES DÉPENSES PRINCIPALES



D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

LES RECETTES PRINCIPALES



BUDGET 2025

2025 s'annonce encore comme une année intense en matière de travaux. La maîtrise des dépenses, notamment en Éclairage Public, est un enjeu clé cette année. En cette fin de mandat municipal, les nombreuses sollicitations entraînent une consommation rapide des crédits disponibles. Malgré une enveloppe budgétaire de 12 M€ TTC, TE63 ne pourra pas répondre favorablement à tous les projets de rénovation de l'Éclairage Public.

TE63 poursuit une politique d'investissement dynamique sur le territoire puydômois, avec un **volume annuel de chantiers d'environ 30 M€**, un niveau soutenable. **Afin de préserver l'équilibre financier, l'optimisation des ressources demeure une priorité.** Les emprunts conséquents réalisés en 2023 et 2024 ont permis de résorber un déficit d'investissement accumulé au fil des années. **En 2025, l'objectif est de limiter le recours à l'emprunt pour améliorer les ratios financiers.**

Déficit 2023
2 230 000€

- 68%

Déficit 2024
730 000€

Les mesures mises en place pour renforcer les ressources du Syndicat commencent à produire des effets. Leur plein impact sera visible en 2025. Ces orientations stratégiques reposent notamment sur :

LES ACOMPTES À L'AVANCEMENT

Réduire le portage de trésorerie et les creusements temporaires de déficits.
Dossiers EP concernés dès le 1er janvier 2025.
Dossiers ER étudiés ultérieurement.

L'EXÉCUTION DES CHANTIERS

Challenger les entreprises sur l'exécution des chantiers et la délivrance des justificatifs.
Les consultations pour les marchés à venir permettront d'adapter le cahier des charges.

LES TAUX DE PARTICIPATION EP

Rationaliser l'utilisation des fonds propres de TE63
Continuer d'accompagner la dynamique des projets des collectivités

En 2025, limiter le recours à l'emprunt reste une priorité pour améliorer les ratios financiers. Pour y parvenir, l'implication des partenaires économiques dans la perception des recettes est un levier clé, garantissant un équilibre financier et une politique d'investissement durable

RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES

		CATÉGORIE	MONTANT ESTIMÉ	COMMENTAIRES
INVESTISSEMENT	TRAVAUX	Électrification	14,4 M€ TTC	Travaux d'électrification selon le cahier des charges de concession.
		Éclairage Public	12 M€ TTC	Montant proposé en raison des engagements déjà pris par SEMELEC
		Restes à Réaliser	8,3 M€	Voir le raphique en dernière page
		Travaux sous mandat	3 M€	Réalisés à la demande de tiers, ils sont remboursés à l'euro près.
		Inspire (BHNS)	2,5 M€	Travaux de signalisation lumineuse pour le projet Inspire.
FONCTIONNEMENT		Dettes	7 M€	Remboursement du capital diminué de plus de 800 000€
		Avance SEMELEC	3,5 M€	Versé avant le vote du budget pour paiement des entreprises de travaux
		Entretien EP	5,6 M€	
		Intérêt de la dette	1,4 M€	
		Remboursement de l'accise sur l'électricité	950 000€	Aux 5 communes qui ont conservé une partie de la compétence Électrification
		Indemnités d'élus et frais de personnels	950 000€	Embauche d'un ingénieur - Responsable du service Énergies Renouvelables

RÉCAPITULATIF DES RECETTES

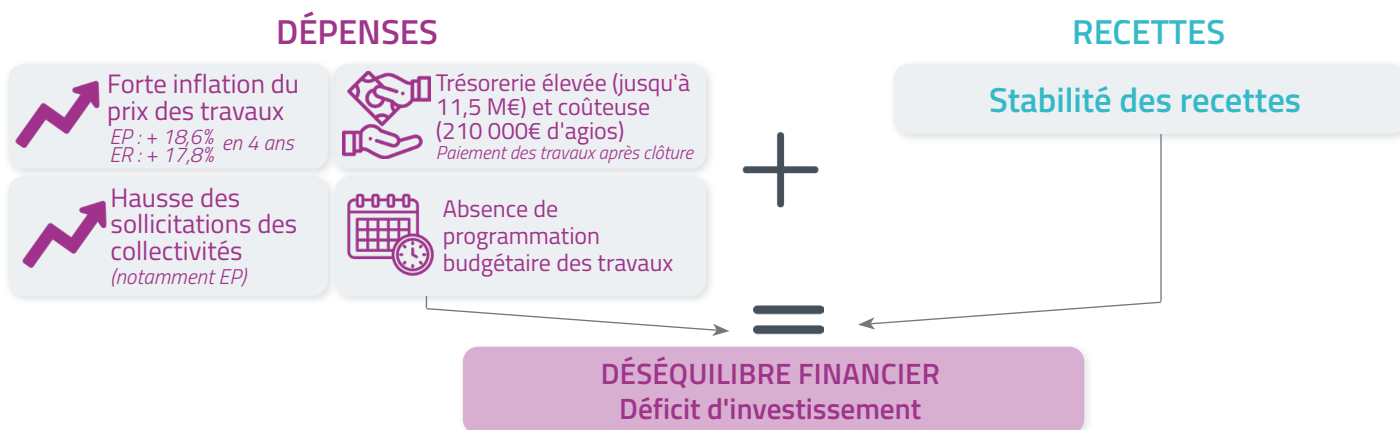
		SOURCE	MONTANT ESTIMÉ	COMMENTAIRES
INVESTISSEMENT		FACÉ	6,7 M€	Comprend l'année 2025 et les millésimes antérieurs à solder
		FCTVA	3,3 M€	Taux réduit à 14,85% en 2025 (contre 16,4% en 2024) - Concerne principalement l'Éclairage Public
		ENEDIS	3,8 M€	Part Couverte par le Tarif - Concerne les travaux sur le réseau concédé
		SEMELEC	3,5 M€	Remboursement de l'avance à la convention de mandat
		Participations des tiers	3,2 M€	Participations des tiers restants à appeler sur les opérations antérieures
FONCTIONNEMENT		Emprunt	5 M€	Résulte de la difficulté (récurrente et structurelle) à percevoir les recettes de participations des tiers à leurs travaux (collectivités, tiers privés...)
		Accise sur l'électricité	11 M€	
		Participation à l'entretien (Éclairage Public - IRVE)	3,5 M€	
		Redevance du concessionnaire	3,2 M€	
		Cotisations	200 000€	Adhésion et cotisations IRVE

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

DÉCISIONS BUDGÉTAIRES 2024

CONSTATS :

En 2023, plusieurs déséquilibres financiers ont été constatés.



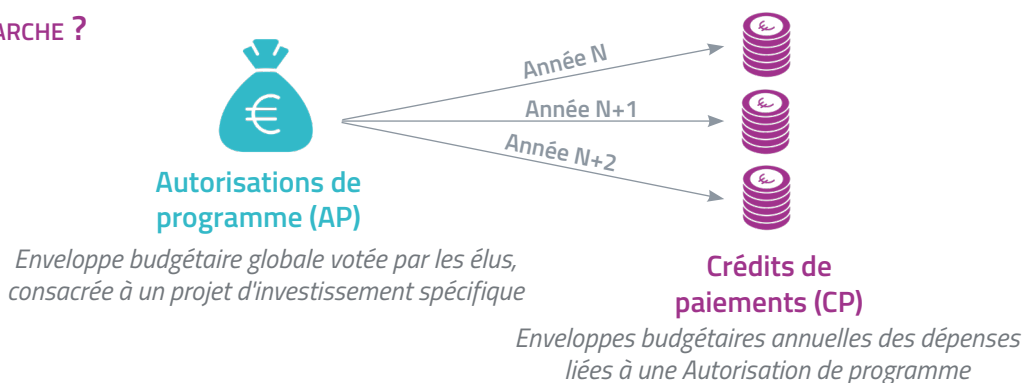
SOLUTIONS MISES EN PLACES :



PILOTAGE DES INVESTISSEMENTS

Pour piloter ses investissements, le syndicat a mis en place une gestion pluriannuelle via des autorisations de programme et des crédits de paiement. L'utilisation d'AP/CP permet au syndicat de mener des projets qui s'étendent sur une durée plus longue que l'exercice budgétaire.

COMMENT ÇA MARCHE ?



PROGRAMME 2024-2026 - VOTÉ EN MARS 2024

AUTORISATION DE PROGRAMME	Électrification 30 M€ TTC			Éclairage Public 30 M€ TTC		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
CRÉDIT DE PAIEMENT	6 M€	11 M€	13 M€	8 M€	12 M€	10 M€

ZOOM SUR LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR 2025

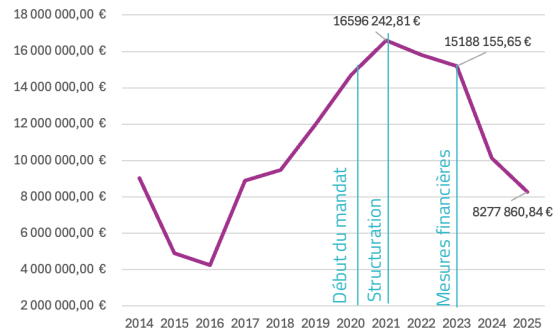


SUIVI DES INDICATEURS

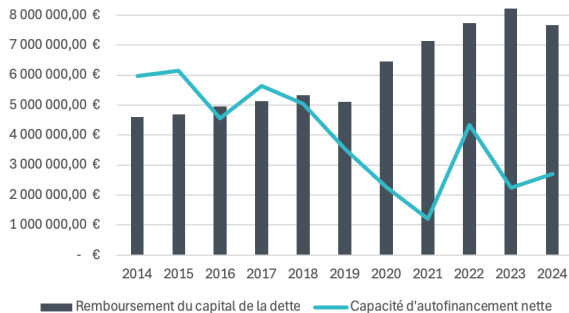
RESTES À RÉALISER (DÉPENSES INVESTISSEMENT)

Un des objectifs de TE63 est de réduire les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour assurer une meilleure gestion financière :

- Cela signifie que les travaux prévus sont bien réalisés et payés dans les délais.
- Cela évite d'accumuler des engagements non soldés, qui peuvent compliquer la planification des futurs projets.
- Cela garantit que les budgets votés servent réellement à financer les améliorations attendues, sans retard.



DETTE ET CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT



En 2023, un ajout de 16 M€ à la dette, suivi de 9 M€ en 2024, entraîne une augmentation du stock de dette, passant de 38 M€ à 48 M€. Parallèlement, le remboursement du capital s'intensifie, absorbant une partie de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement, autrement dit la Capacité d'Autofinancement Brute (CAF brute), qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

En conséquence, la Capacité d'Autofinancement Nette (CAF nette), qui prend en compte le remboursement obligatoire de la dette, se retrouve dégradée.

ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU BASSE TENSION

Chaque année, environ 42 km de lignes basse tension sont enfouis sur les 20 000 km de réseau que compte le Puy-de-Dôme. Si l'objectif était d'enterrer l'ensemble du réseau – *ce qui n'est pas envisagé partout en raison de son intérêt variable* – il faudrait environ 120 ans pour y parvenir.



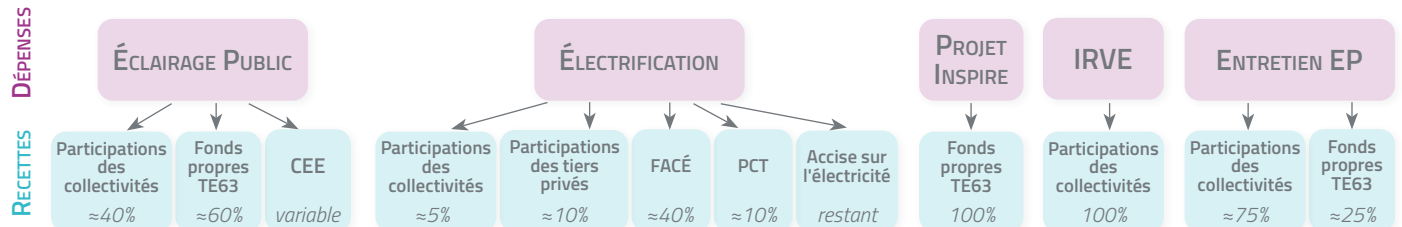
INVESTISSEMENT PAR HABITANT

ÉCLAIRAGE PUBLIC
27,87€ 2024
20,62€ 2023

ÉLECTRIFICATION
20,84€ 2024
20,59€ 2023

En 2023, nous avons constaté une hausse des demandes de travaux, en particulier dans le domaine de l'éclairage public, ce qui se reflète directement dans les chiffres. L'investissement par habitant en éclairage public témoigne de cette dynamique, répondant à une demande accrue pour moderniser les installations et améliorer la performance énergétique.

AVEC QUOI FINANCENT-ONT LES INVESTISSEMENTS ?



GLOSSAIRE

PCT - Part Couverte par le Tarif : La part couverte par le tarif est financée par les consommateurs via leur facture d'électricité (TURPE). Ce montant, est collecté par les fournisseurs et reversé à ENEDIS. Il permet de financer une partie de l'entretien et du développement du réseau. Lorsque TE63 est maître d'ouvrage des travaux, ENEDIS lui reverse une partie de ces fonds pour financer les projets.

Travaux sous mandat : Il s'agit de travaux réalisés par le syndicat pour le compte de tiers (principalement privés) en dehors de l'exercice des compétences transférées. Ces travaux peuvent inclure des opérations d'enfouissement de réseaux (dont télécom) ou d'éclairage public. Ils contribuent à l'aménagement du territoire et n'engendrent aucun coût pour le syndicat, car ils sont intégralement refacturés (TVA incluse).

Travaux en coordination : Lors de travaux sur les infrastructures publiques (eau, assainissement, voirie, etc.), le TE63 doit coordonner ses interventions (électricité, éclairage, signalisation) avec les autres maîtres d'ouvrage. Par exemple, en cas de travaux de voirie, il suit pour réaliser l'enfouissement des réseaux si nécessaire. Cette coordination optimise les chantiers et limite les nuisances.



36 rue de Sarliève

Centre d'affaires du Zénith - CS 20004

63808 CURNON D'Auvergne Cedex

Tél : 04 73 34 24 10

Mail : communication@te63-sieg.fr

Site internet : www.te63-sieg.fr



NEWSLETTER TRIMESTRIELLE

- Directeur de la publication : Sébastien GOUTTEBEL
- Rédaction et mise en page : Lucie AUCOUTURIER
- Tirage : 580 exemplaires
- Impression : Imprimerie Porcu
- ISSN n° 2967-3062
- Dépôt légal : 04/2025